

Attitude recommandée en présence de ...

Corynebacterium diphtheriae et autres corynébactéries toxigènes (C. ulcerans C. pseudotuberculosis)

Mesures applicables même en l'absence de confirmation microbiologique/sérologique du diagnostic

Autres appellations ou pathologies analogues

Dénomination	Croup, Diphthérie, Laryngite diphthérique, Laryngite pseudo-membraneuse, Trachéite diphthérique, Trachéite pseudomembraneuse
--------------	--

Mesures concernant la personne infectée (cas source)

Mesure N°1	Contactez immédiatement le service du médecin cantonal du domicile du patient Lien
------------	--

Mesures concernant les personnes exposées

Mesure N°1	Contactez immédiatement le service du médecin cantonal du domicile du patient Lien
------------	--

Mesures concernant les locaux

Mesure N°1	Contactez immédiatement le service du médecin cantonal du domicile du patient Lien
------------	--

Caractéristiques épidémiologiques

Mode de transmission de l'infection	Transmission interhumaine respiratoire par gouttelettes
Définition du contage familial	Vie sous le même toit que le cas source
Définition du contage institutionnel ou professionnel	Séjour ≥8 heures dans le même local et en même temps que cas source
Durée de la période d'incubation avant le début de la maladie	Moyenne: 2-5 jours Maximum: 10 jours
Durée de la contagion ou de l'excrétion du germe avant le début de la maladie	7 jours
Durée de la contagion ou de l'excrétion du germe après le début de la maladie	Sans antibiothérapie: jusqu'à 14 jours après le début de la maladie
Durée de l'intervalle secondaire	Moyenne: 7 jours
Nombre reproducteur de base	6-7

Déclaration obligatoire des maladies transmissibles

Maladie à déclaration obligatoire (et adresses des médecins cantonaux)	Oui, dans un délai de 24 heures Lien
Modalités pratiques de la	Rubrique <i>Maladies A-Z</i> Lien

Attitude recommandée en présence de ...

déclaration	
-------------	--